

Bulletin municipal

www.municipalite.amherst.qc.ca

JANVIER 2009

BUDGET 2009

Le budget de la municipalité s'élève à 2 495 577 \$ pour l'exercice financier 2009. La hausse des taxes municipales ne dépasse pas 1,5%. Il est important de noter que 2009 est la dernière des trois années d'étalement du rôle d'évaluation foncière 2007-2008-2009 établi par la MRC des Laurentides. Le paiement des taxes pourra se faire en 4 versements : février, juin, août et octobre. Ces mesures d'étalement ont été instaurées par le Conseil afin de faciliter le paiement des taxes municipales.

Ci-dessous, le tableau des ajustements de taxes de 2008 à 2009 :

Taxes	2008	2009
Foncières	0,0064	0,00565(1)
Emprunt gar	0,00008	0,0001730
Emprunt inc.	0,000101	0,000092
Autres Taxes		
Incendie- Premiers répondants		
Terrain	25,00 \$	25,00 \$
Logement	40,00 \$	40,00 \$
Insectes piqueurs		
Terrains	28,00 \$	28,00 \$
Résidence	63,00 \$	60,00 \$

Quote-Part	38,00 \$	45,00 \$
Ordures	162,00 \$	162,00 \$
Aqueduc aux abonnés	145,00 \$	155,00 \$

(1) Baisse dû à l'ajustement de l'évaluation.

Une analyse comparative avec les municipalités limitrophes à la nôtre confirme que nous avons toujours le taux de taxes parmi les plus bas de la région.

PROJETS 2009

La majorité des projets à réaliser en 2009 le seront à partir du budget d'immobilisations et utiliseront les programmes en place, à l'exception de la reconstruction des patinoires de Saint-Rémi et de Vendée qui nécessitera un règlement d'emprunt qui sera remboursé en grande partie par les subventions du Pacte rural des cinq prochaines années.

Les principaux projets de 2009 sont :

Début du déploiement de la haute vitesse.

Terminer l'aménagement du garage municipal.

Amélioration et remplacement des manèges pour enfants dans les parcs de Rockway-Valley et de Vendée.

Début du programme de réfection des trottoirs et des rues à Saint Rémi.

Nouvelles patinoires à St-Rémi et à Vendée.

Aménagement de l'accueil à l'entrée de Saint-Rémi.

Installation d'une « borne sèche » de 5 000 gallons contre le feu à Rockway-Valley.

Munir les bâtisses municipales de systèmes permettant l'installation de génératrice en cas d'urgence.

Implantation du règlement sur la protection des bandes riveraines.

Programme de vérification des vidanges de fosses septiques.

Ces projets monopoliseront une bonne partie des ressources de la municipalité. Nous demandons à tous la collaboration durant la réalisation des travaux.

DÉCÈS D'UNE CONDUCTRICE SUR LE PONT LAJEUNESSE

Des pompiers volontaires de la municipalité ont dû intervenir avec la Sûreté du Québec sur le pont Lajeunesse situé sur le chemin privé du même nom, suite au renversement d'un véhicule dans le ruisseau Brochet. L'accident a connu un dénouement tragique puisque la conductrice est décédée à l'hôpital le lendemain. Plusieurs intervenants ont dû être soignés pour hypothermie après avoir sauté à l'eau. L'agente de la Sûreté du Québec et le directeur du service

d'incendie, M. Yves Duval, étaient du nombre. La jeune fille de 16 ans s'en est sortie indemne.

TRACÉ DU SENTIER DE MOTONEIGE DANS LE SECTEUR DE VENDÉE

Plusieurs adeptes de la motoneige s'interrogent sur la politique de la municipalité concernant le tracé donnant accès au village de Vendée plus particulièrement en provenance du chemin du Lac-de-la-Sucrerie. Il est clair que le Conseil désire toujours que la piste mène au village de Vendée en provenance du Lac-de-la-Sucrerie.

L'été dernier, les représentants de la municipalité ont rencontré les responsables du Club de motoneige pour rechercher des solutions au tracé qui longe la voie publique sur plusieurs kilomètres. Une entente est intervenue mais son application, depuis le début de l'hiver 2008-2009, n'était pas conforme. Dernièrement nous avons demandé au responsable de corriger la situation.

Lorsqu'une activité empiète sur le réseau routier, certaines conditions de sécurité doivent être respectées. Des incidents survenus ces dernières semaines ont obligé les employés à intervenir pour garantir la sécurité publique.

Une table de concertation des véhicules hors route pour la région des Laurentides siège depuis 2007. Le rapport final doit être remis à la Ministre responsable qui explorera des solutions pour l'automne 2009. C'est autour de cette table que les clubs de motoneige doivent déposer les problématiques soulevées par les tracés à retenir.

À la fin de la saison, les représentants municipaux feront le point avec les responsables des clubs de motoneige et regarderont à nouveau les conditions pour l'année 2009-2010.

RÉORGANISATION À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC DANS LES LAURENTIDES

Le capitaine de la Sûreté du Québec dans les Laurentides, M. Gilbert Lafrenière, procède à une réorganisation des activités qui toucheront les municipalités à l'extérieur du corridor de la route 117.

Le nombre de policiers sur le territoire de la MRC sera augmenté avant l'été 2009. Un agent sera dédié à la circulation sur les territoires dans l'axe d'Arundel à Amherst. Le Conseil a fait part de ses priorités en matière de présence de la Sûreté du Québec sur le territoire.

DEMANDE D'INFORMATION AU BUREAU MUNICIPAL

Avec l'arrivée des comptes de taxes, les contribuables qui désirent de l'information peuvent communiquer avec le bureau de l'hôtel de ville au 819-681-3372 poste 5211 auprès de Mme Jocelyne Paquette.

Cette politique est valable tout au cours de l'année pour tout autre information disponible concernant les règlements et activités de la Municipalité. Compte tenu de leur compétence de travail et de leur expérience, les employés municipaux sont souvent mieux renseignés pour répondre aux différentes questions soulevées.

OCTROI DU CONTRAT POUR LA RÉFECTION DU TOIT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE CYRILLE-GARNIER

Le Conseil a octroyé le contrat pour la réfection du toit du centre communautaire Cyrille-Garnier à Vendée. Le plus bas parmi les 3 soumissionnaires de la région est « Construction Stéphane Dagenais » de

Vendée au montant de 73 500 \$ incluant les taxes.

Un des critères de soumission obligatoire selon la loi était de posséder une licence pour la construction des édifices institutionnels.

Les travaux devraient débuter au milieu de février après la fabrication des supports d'entre toit.

ACHAT DE LIVRES POUR LES BIBLIOTHÈQUES

Le Conseil a autorisé un déboursé de 2 000 \$ pour l'achat de livres dans les bibliothèques. Ce montant permet de faire l'acquisition des nouveautés sur le marché.

Bernard Lapointe
Maire